

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

.....

SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SAINT-JEAN-DE-VÉDAS

Jeudi 30 mai 2024 à 11H00
À l'Hôtel de Ville
34430 Saint-Jean-de-Védas

.....



Caf
de l'Hérault



NOTRE ENGAGEMENT
C'EST VOUS
TOUT SIMPLEMENT

SOMMAIRE

P.3

- La Convention Territoriale Globale de Saint-Jean-de-Védas :
• un levier pour adapter et développer l'offre de services
• selon les besoins des familles

P.4

- Saint-Jean-de-Védas, une commune aux côtés de ses habitants
- Un partenariat ancien et de qualité entre la CAF de l'Hérault
• et la Ville de Saint-Jean-de-Védas

P.5

- Annexe 1 : Les axes de développement des services
• aux familles présentés dans la Convention

P.6

- Annexe 2 : Le soutien financier de la CAF de l'Hérault pour
• l'accompagnement des familles sur le territoire de Saint-Jean-de-Védas

P.7

- Annexe 3 : Contexte économique de Saint-Jean-de-Védas

P.8

- Annexe 4 : La Ctg en quelques mots

UN ÉVÉNEMENT EN PRÉSENCE DE :



CAF de l'Hérault

Laurent TEISSIER, Président du Conseil d'administration

Thierry MATHIEU, Directeur

Amel Bounihi, Chargée de conseil et de développement

Ville de Saint-Jean-de-Védas

François RIO, Maire, délégué à l'insertion à la métropole
et président de la Mission Locale Jeune

Ludovic TREPRAU, Adjoint délégué à l'enfance et la
jeunesse

SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SAINT-JEAN-DE-VÉDAS

Ce jeudi 30 mai 2024 à 11h00, Thierry Mathieu, Directeur de la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault (CAF), et Laurent Teissier, Président du Conseil d'administration de la CAF, signeront avec François Rio, Maire de Saint-Jean-de-Védas, la Convention territoriale globale (Ctg) de services aux familles.

Par cette convention, véritable « chapeau politique » des dispositifs et équipements dédiés aux familles, la CAF de l'Hérault et la collectivité entendent apporter aux familles du territoire une meilleure lisibilité des services qui leurs sont proposés.

La Convention Territoriale Globale de Saint-Jean-de-Védas : un outil incontournable pour la création et l'amélioration des services offerts aux familles

Levier pour adapter et développer l'offre de services selon les besoins des familles, la Convention territoriale globale (Ctg) **renforce les actions partenariales entre la CAF et les collectivités territoriales** et permet de réaffirmer l'engagement de ces acteurs en direction des besoins actuels et futurs des familles. Elle constitue ainsi une feuille de route à suivre par ses signataires sur une période de 5 ans.

En l'occurrence, la Ctg de la collectivité de Saint-Jean-de-Védas, qui symbolise un nouveau pas dans un partenariat de longue date avec la CAF de l'Hérault, sera signée le jeudi 30 mai 2024 et couvrira la période de 2023-2027.

La Ctg de Saint-Jean-de-Védas est marquée par deux projets d'envergure, soutenus financièrement par la CAF. Le premier projet concerne la création d'un pôle regroupant, le lieu d'accueil enfants-parents, le Relais petite enfance et le centre jeunesse. Le second projet consiste en la création d'un nouvel EAJE (Établissement d'accueil du jeune enfant) de 40 places, dont l'ouverture est prévue en 2025. Ce nouvel établissement permettra d'améliorer l'accès à un mode d'accueil pour tous les publics, en réponse au diagnostic territorial. Par le biais de cette convention, la Ville disposera d'un cadre favorisant la collaboration entre les acteurs locaux, avec notamment pour objectif la mise en place d'actions de soutien pour les familles.

Saint-Jean-de-Védas aux côtés de ses habitants

D'après le dernier recensement de l'Insee en 2019, la commune de Saint-Jean-de-Védas est peuplée par 11 086 habitants. Toutefois, un récent recensement mené par la mairie établit la population à près de 13 000 habitants dont 58% de celle-ci est allocataire CAF.

Celle-ci se compose majoritairement de couples avec enfants dont au moins un des parents est actif :



2 763
enfants

**DONT 459 ENFANTS
DE MOINS DE 3 ANS
ET 46% DES ENFANTS
ÂGÉS DE 10 À 17 ANS**

Un partenariat ancien et de qualité entre la CAF de l'Hérault et la Ville de Saint-Jean-de-Védas

Au cours de ces dernières années, la CAF de l'Hérault a noué un partenariat de qualité avec la Ville de Saint-Jean-de-Védas, notamment dans le cadre des précédents Contrats enfance et jeunesse (Cej) et Convention territoriale globale (Ctg). Ces dispositifs, qui établissent des objectifs communs entre la CAF et les collectivités territoriales, ainsi qu'un cofinancement pour les atteindre, ont permis l'optimisation de la politique de développement de services sur le territoire en matière d'accueil des moins de 17 ans révolus.

Aujourd'hui, il existe sur le territoire les services suivants :

Petite enfance :

- 6 micro-crèches PAJE représentant 66 places d'accueil.
- 1 multi-accueil municipal Maison de la petite enfance dont 45 places en accueil collectif et 9 places en accueil familial.
- 1 Relais petite enfance.

Jeunesse :

- 1 Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) adolescents

Enfance :

- 4 accueil de loisirs péri-scolaire (ALP) mixtes (Louise Michel, Jean d'Ormesson, René Cassin, Georges Rascol)
- 4 Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) maternels (Louise Michel, Jean d'Ormesson, René Cassin, Georges Rascol)

Parentalité :

- 1 lieu d'accueil parents/enfants (LAEP)

ANNEXE 1

Les champs de développement des services aux familles présentés dans la Convention

La Ville de Saint-Jean-de-Védas et les services de la CAF de l'Hérault ont défini des objectifs communs en matière de développement des services aux familles sur les champs de la petite-enfance, l'enfance-jeunesse, la parentalité et l'animation de la vie sociale, du logement et de l'accès aux droits.

La CAF apporte une expertise reconnue sur ses champs d'intervention par sa connaissance du cadre réglementaire, son analyse des « données allocataires » et des caractéristiques du territoire.

Petite-enfance

Renforcer et/ou développer l'offre d'accueil des jeunes enfants :

- Créer d'un EAJE mixte sur le territoire.
- Créer une commission d'attribution afin de répartir les enfants entre les deux futures structures.
- Harmoniser les pratiques entre les deux structures.
- Développer l'accueil d'urgence et le travail autour des problématiques des violences.

Favoriser la dynamique de réseau entre les acteurs du territoire :

- Inciter à la mutualisation des formations des professionnels (ainsi que des temps d'échange), en s'appuyant sur les attentes du terrain.
- Mutualiser certaines festivités
- Développer des temps partagés entre tous les parents.

Enfance/Jeunesse

Faire évoluer l'accompagnement des publics enfance jeunesse :

- Développer l'offre de formation des agents.
- Développer le partenariat entre la ville et les associations.
- Développer l'offre artistique et culturelle dans les structures éducatives.

Consolider l'offre d'accueil des 3/11 ans :

- Développer la dynamique d'accueil inclusif
- Développer le partenariat avec le Terral et la médiathèque.
- Développer l'accès aux infrastructures (exemple gymnase)
- Impliquer davantage les enseignants dans le Grand Défi Vivez Bougez.

Développer l'offre des 12/25 ans

- Faire évoluer les pratiques et se projeter dans la future structure.
- Structurer le dispositif vacances 100% sport.
- Développer le partenariat avec le collège.
- Mettre en place une permanence du PIJ au sein du lycée Clémenceau.
- Aller vers les jeunes et les rencontrer sur le territoire.
- Renforcer le budget pour la bourse au BAFA.
- Développer les projets de jeunes au travers de la bourse à l'initiative.
- Développer le dispositif argent de poche.
- Proposer une permanence de la Mission Locale.
- Développer un partenariat avec la maison des adolescents
- Mettre en place une permanence juridique.

Soutien à la parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants :

- Développer et d'améliorer la communication sur cette thématique.
- Fédérer les acteurs
- Développer des actions parents/enfants sur le territoire
- S'appuyer sur l'expérience de l'école Jean d'Ormesson et la dupliquer
- Renforcer la visibilité et la présence de la PMI sur le territoire.
- Développer des actions en direction des familles: théâtre-forum, colloque, conférenciers et intervenants spécifiques.

ANNEXE 2

Le soutien financier de la CAF de l'Hérault pour l'accompagnement des familles sur le territoire de Saint-Jean-de-Védas

Les équipes de l'Action sociale de la CAF de l'Hérault accompagnent la commune dans la création des services aux familles. L'organisme accorde également des aides financières afin d'en assurer le bon fonctionnement.

1. Les financements de la CAF au titre des prestations de services

En 2022, la CAF de l'Hérault a versé plus de **535 000€** d'aides au fonctionnement pour les structures d'accueil petite-enfance, enfance-jeunesse et parentalité existantes sur le territoire et **296 413€** dans le cadre du Contrat enfance et jeunesse (CEJ).

2. Les aides à l'investissement et au fonctionnement

En 2023, la CAF a versé à la commune la somme de **831 424€** au titre du fonctionnement. De plus, elle a apporté une aide à l'investissement de **310 000€** pour le Relais petite enfance et le futur centre jeunesse. Quant au projet de construction du nouvel EAJE de 40 places, il bénéficiera d'un soutien financier à hauteur de **320 000€** en 2024 (ouverture prévue en 2025).

3. Les prestations légales versées aux allocataires de Saint-Jean de Védas

En 2022, la CAF de l'Hérault a versé mensuellement près de **1,2 millions d'€** de prestations légales aux 2 763 allocataires du territoire de Saint-Jean-de-Védas.

ANNEXE 3

Contexte socio-économique de Saint-Jean de Védas



36%

des allocataires **de Saint-Jean de Védas** sont **en couple avec enfant(s)** (contre 41% au niveau départemental)

55%

des **parents** issus des familles allocataires de Saint-Jean de Védas **sont actifs** (contre 47% au niveau départemental)



20%

DES FAMILLES ALLOCATAIRES VIVENT SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ

soit 14 points de moins par rapport au pourcentage départemental

ALLOCATIONS FAMILIALES

36%

des allocataires **de Saint-Jean de Védas** perçoivent les allocations familiales contre 27% au niveau du département, soit un écart de 9 points

RSA

8%

des allocataires **de Saint-Jean de Védas** bénéficient du Rsa contre 13% au niveau départemental soit une différence de 5 points

ALLOCATION AU LOGEMENT

35%

des allocataires **de Saint-Jean de Védas** sont bénéficiaires d'une aide au logement contre 51% au niveau du département, soit une différence de 16 points

ANNEXE 4

La Ctg en quelques mots

La Convention territoriale globale (Ctg) n'est pas un dispositif financier mais une démarche pour construire un projet social sur le territoire. Elle associe les habitants aux politiques qui les concernent, soutient l'action et la réponse à de nouveaux besoins, se nourrit des politiques publiques et fait ainsi vivre un projet de territoire attractif et innovant.

La démarche est conduite en plusieurs étapes afin de partager un diagnostic, programmer un plan d'actions et le faire vivre sur la durée de la Ctg, suivre les actions et évaluer leur impact auprès des habitants et sur le territoire.

Une convention de partenariat entre la Caf et la collectivité locale est signée sur 5 ans. D'autres acteurs décideurs et financeurs peuvent en être signataires également : l'Etat, le Conseil départemental, la Cnam, la Msa, Pôle emploi, etc. Tous les champs d'intervention peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap, etc, en fonction des besoins du territoire.

La Ctg facilite le développement des services aux familles mais elle permet aussi de questionner le fonctionnement des services existants et de mieux les mobiliser.

Bien sûr, le plan d'actions défini dans la Ctg s'articule avec d'autres dispositifs de développement territorial et prend naturellement sa place dans des contrats qui portent des dimensions globales sur le territoire comme le contrat de ville, le contrat de relance et de transition écologique, le projet éducatif de territoire, etc.

Quels engagements financiers associés ?

Pour développer les services aux familles et soutenir la coopération entre les acteurs, il existe plusieurs leviers, dont :

- Le bonus "territoire Ctg", qui soutient le fonctionnement des services aux familles et encourage leur développement à travers des crèches, accueils de loisirs, relais petite enfance, Laep, bibliothèques, etc ;
- Un co-financement des dépenses de diagnostic, d'ingénierie et des fonctions de coopération sur le territoire. En effet, la collectivité mobilise des moyens humains pour mettre en oeuvre et suivre les projets inscrits à la CTG et basé sur le partenariat entre acteurs locaux (institutionnels, associations, collectivités...)

